 BURKINA FASO Unité – Progrès – Justice

 -=-=-=-=-=-=-
 \*-\*-\*-\*-\*-\*-\*

OUVERTURE DE LA CAMPAGNE ELECTORALE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES DU 23 FEVRIER 2014

**MESSAGE DE Me BARTHELEMY KERE, PRESIDENT DE LA COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE**

 ***06 FEVRIER 2014***

**Populations des Communes rurales de** BAGRE, **de** DANDE,**de** GUIARO,**de** PENSA, **de** SOUBAKANIEDOUGOU et **de** YAMBA, **Populations de l’ARRONDISSEMENT** numéro 4 de Ouagadougou,

Le 23 février prochain se tiendront des élections municipales partielles dans chacune de vos circonscriptions électorales, suite de la dissolution des conseils municipaux de vos communes respectives, par décision du Conseil des ministres en sa session du mercredi 27 novembre 2013. Certes, c’est pour sacrifier à une tradition, mais croyez moi, **Concitoyennes et concitoyens, Acteurs du** processus électoral au Burkina Faso, l’opportunité de l’ouverture de la campagne électorale qui s’ouvre demain, m’apparaît comme une circonstance heureuse, pour m’adresser à vous, notamment à ceux qui vont bientôt aller à la rencontre des populations pour solliciter leurs suffrages.

En effet, c’est à partir de ce vendredi 07 février 2014 à zéro heure jusqu’au vendredi 21 février 2014 à vingt-quatre heures, que se déroulera la campagne électorale pour les élections municipales partielles, dans les circonscriptions électorales concernées. Cette période constitue un des temps forts du processus électoral en cours, en ce sens que c’est le moment, pour les compétiteurs, de se livrer à des joutes électorales et à toutes autres opérations de conquête de la faveur des électeurs.

La Loi consacre ce moment de débats d’idées aux candidats, pour communiquer et convaincre, par la force des arguments, sur leur vision et les programmes politiques qu’ils proposent pour le bien-être économique et social de nos braves populations.

Cette campagne s’inscrit dans l’aménagement global des instruments juridiques au profit des électeurs qui ont un droit inaliénable de participer, à travers un processus politique libre, crédible et respectant la diversité et le pluralisme démocratique, au choix éclairé de leurs représentants.

La CENI, chargée de la mise en œuvre du Code électoral, premier de ces instruments juridiques, joue sa partition pour réussir l’organisation de ces élections municipales partielles avec l’engagement et l’entière disponibilité qu’on lui connaît. Elle s’appuie à cet effet sur la synergie avec ses démembrements et avec les autres acteurs du processus.

* Quatorze (14) partis et formations politiques ont engagé
* 879 candidats
* qui iront à la conquête de 115 605 électeurs inscrits,
* répartis dans Trois cent vingt-huit (328) bureaux de vote
* en vue de pourvoir aux 207 postes de conseillers municipaux.

Les listes des candidatures et les listes électorales sont déjà publiées, les 1.312 membres des bureaux de vote ont été identifiés selon un profil qui les rend aptes à assurer la mission qui les attend. La CENI s’attèle actuellement, avec ses démembrements, à la préparation de leur formation qui se déroulera entre le 17 et le 21 Février ainsi qu’au déploiement du matériel électoral sur le territoire géographique considéré.

**Mes chers compatriotes,**

Ces élections municipales partielles présentent un enjeu particulier du fait de la dissolution des conseils municipaux suite à des crises. Il revient donc à chaque acteur, de faire preuve de pondération tout au long de la campagne électorale pour qu’ensemble nous puissions tenir ces élections dans une atmosphère favorable à des élections libres et démocratiques.

Nous devrons tout mettre en œuvre pour non seulement parvenir à des élections transparentes, crédibles et apaisées pour conforter la démocratie locale mais aussi et surtout, nous devrons redoubler d’efforts pour consolider la cohésion et la paix sociales. Il s’agira de préserver précieusement toutes les vertus chèrement acquises et par notre pays au cours de son évolution historique.

Je lance en conséquence un appel à tous les acteurs du processus électoral en cours, à savoir : les partis politiques, les candidats, les électeurs, les organisations de la société civile, les journalistes et toutes les institutions impliquées, à œuvrer dans le sens du renforcement des acquis de notre démocratie. J’exhorte chaque acteur, le cas échéant, à résister à la tentation de placer son intérêt personnel au-dessus de celui des collectivités.

Du 07 février au 21 février 2014, l’occasion est donnée aux candidats et aux partis politiquesen lice, d’exposer leurs arguments pour convaincre les populations à leur accorder leur suffrage. C’est aussi un moment favorable pour eux, de faire la preuve de leur patriotisme en se démarquant de tout comportement de nature à inciter à la violence, à la haine et à l’intolérance. Mieux, ils doivent, par leurs discours et leurs actes, contribuer à promouvoir le civisme et la culture démocratique dans notre pays.

Cette période de campagne électorale se veut être également une plate-forme d’offres politiques qui s’appuient sur un puissant vecteur qu’est la communication dont personne n’ignore les prouesses mais aussi les effets néfastes, si elle n’est pas bien encadrée. C’est pourquoi, j’invite les hommes et les femmes de medias qui font déjà un travail formidable à maintenir le cap, en jouant convenablement leur rôle et en prenant toute la mesure qui sied à chaque circonstance, pour assumer avec objectivité et professionnalisme leur mission.

Je voudrais avant de terminer mon propos, inviter les citoyennes et les citoyens des communes et arrondissement concernés par ces élections partielles, à se départir, le cas échéant, de toute initiative se rattachant ou se rapportant à la violence et à la corruption électorales ; Qu’ils se sentent libre d’exercer leur droit de vote au profit des femmes et des hommes qu’ils jugent capable d’impulser une dynamique de développement et de progrès à leur commune ou à leur arrondissement.

Pour ceux qui ont perdu leur carte d’électeur, je les invite à faire diligence en s’adressant à la CENI ou ses démembrements, pour se faire établir un duplicata ; il leur reste encore plusieurs jours avant le 10 février 2014, date à laquelle les demandes de duplicata pour ces élections partielles ne seront plus recevables.

Chers électeurs de BAGRE, DANDE, GUIARO, PENSA, SOUBAKANIEDOUGOU, YAMBA et de l’ARRONDISSEMENT numéro 4de Ouagadougou

Le vote est un acte citoyen, c’est un droit précieux ! Alors, il faut en jouir car il ne s’use que si l’on ne s’en sert pas.

Chaque électeur doit se convaincre de l’utilité de son vote, le seul moyen démocratique et pacifique par excellence, pour promouvoir la bonne gouvernance, le bien-être économique et social de la communauté.

Par votre mobilisation massive le 23 février 2014, vous exprimerez votre volonté consciente de confier la destinée de votre collectivité aux dirigeants qui incarnent le mieux votre idéal et qui sont à même de créer les conditions de vie auxquelles vous aspirez légitimement. Chaque électeur est donc interpellé, devant sa responsabilité civique, à contribuer au renforcement de la démocratie, de la gouvernance et de la paix sociale dans notre pays.

Je souhaite bonne chance à tous les partis politiques et candidats pour les élections du 23 février 2014 ; je souhaite à toutes et à tous une bonne et fructueuse campagne électorale.

**Je vous remercie.**